

Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN Y. CHERBEIX P. MEYNARD, M.L. JACQUEMENT, M. AUBRUN, A. DANIEL, R. GUINEBERT, G. JACQUEMENT
Absentes : M.L. ANDRIEUX, L. LAVAUD

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 19 h 42

En préambule, le Maire annonce que deux sujets non-inscrits à l'ordre du jour doivent être traités, à savoir :

- La cession éventuelle de l'ancienne Salle des Fêtes,
- La signature d'une convention avec l'Avocat de la Commune.

1) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE BOURG : DETERMINATION DES PARTICIPATIONS A DEMANDER AUX PROPRIETAIRES CONCERNES PAR CES TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE

Le Maire informe le Conseil que **le coût total des travaux de raccordement s'élève à la somme de 94 480 € H.T.**, subventionnés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE, **le montant restant à charge est donc de 47 542 € H.T. à répartir sur les 52 habitations concernées par ces travaux.**

La Commission des Travaux, lors de sa réunion du 27/07 a décidé de mutualiser ce montant entre les différents propriétaires sur une période de deux années.

Ceci reviendrait donc à facturer à chaque propriétaire une somme de 200 € par an sur deux ans soit un total de **400 € par propriétaire.**

Après en avoir débattu, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour demander une telle participation. Les personnes concernées seront donc avisées de cette décision par courrier dans les meilleurs délais, afin qu'elles puissent intégrer cette dépense dans leur budget et une convention sera passée avec chacune d'entre elles pour déterminer les conditions de réalisation et de facturation de ces travaux.

Le Conseil autorise le Maire à signer les différentes conventions à venir.

2) CONSTRUCTION DES PAVILLONS POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES : CESSION DU TERRAIN A L'ODHAC

Le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération avait été prise le 01/12/2015 pour acter la construction de 4 logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées par l'ODHAC. Ces pavillons étant en cours d'achèvement, il est donc nécessaire de céder le terrain sur lequel ils sont implantés pour l'euro symbolique. Le Conseil décide de céder ce terrain à l'unanimité et pour l'euro symbolique.

3) PROJET D'EXTENSION DE L'ATELIER DE LA CHATAIGNE : DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE RELANCE DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Le Maire rappelle au Conseil que l'atelier de la Châtaigne est loué à la SARL de la Châtaigne depuis le 01/10/2004 et est actuellement trop exigu. Il doit donc être agrandi et modernisé pour structurer la filière « Châtaigne ». La SARL envisage également de procéder à l'acquisition de nouvelles machines plus performantes pour développer son activité.

L'estimation du projet d'extension est évaluée à 342 500 € H.T. susceptible d'être subventionnée dans le cadre du plan France Relance, mesure 13 relative aux Projets Alimentaires Territoriaux (P.A.T.), **à hauteur de 40 %**. Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin soutient la candidature de ce projet et nous apporte son aide dans l'élaboration de ce dossier. Une réunion est prévue le 03/08 prochain pour finaliser la demande de subvention, qui devra être déposée auprès de la D.R.A.A.F. dans les meilleurs délais.

Le Maire souligne que le loyer de ce bâtiment, une fois agrandi, sera revalorisé en fonction du montant des travaux réalisés par la Commune. Le gérant de la SARL en a déjà été informé.

Accord du Conseil pour solliciter cette subvention.

4) PROJET D'EXTENSION D'UN BATIMENT A USAGE DE STOCKAGE DE MATERIELS AVEC TOITURE PHOTOVOLTAIQUE SUR L'ACTUEL TERRAIN DE TENNIS : dépôt du permis de construire et signature d'une promesse de bail à construction

Le Maire informe le Conseil que la superficie de ce futur bâtiment sera de 600 m², sachant que le délai de construction de celui-ci est de un an et demi. Les termes de la promesse de bail devront être revus, ainsi que le dossier de permis de construire. Le technicien en charge de ce dossier va donc être recontacté prochainement pour un entretien avec le Maire.

5) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN POLE BOIS PAR L'AMCL, lors de la manifestation européenne « Eurocastanea » le 02/10/2021 à Saint-Yrieix la Perche

Après lecture du courrier émanant du Président de l'AMCL, le titre de ce sujet est erroné. Il ne s'agit pas d'une demande de subvention mais d'une demande de soutien.

La municipalité apporte son total soutien à cette initiative.

Certains membres du Conseil Municipal font remarquer que l'entretien du verger conservatoire n'a pas été fait depuis longtemps et que les panneaux explicatifs ne sont plus sur le site.

Cette situation donne une très mauvaise image de la Commune auprès des visiteurs, dont certains ont pris contact avec la Mairie pour manifester leur mécontentement.

La convention relative à l'entretien de ce verger qui a été passée avec l'Association sera vérifiée très rapidement, avant d'envoyer un courrier de relance à celle-ci concernant ce défaut de nettoyage.

6) CESSION EVENTUELLE DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES

Une demande a été faite auprès de la Commune pour une éventuelle acquisition de ce bâtiment.

Une estimation de celui-ci a été faite par l'étude notariale pour un montant de 40 000€.

Le Maire informe le Conseil qu'il est obligatoire de demander une évaluation au Service des Domaines, bien qu'il ne s'agisse que d'un avis.

Après en avoir débattu, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour vendre cet immeuble.

7) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AVOCAT DE LA COMMUNE POUR LES LITIGES L'OPPOSANT A UN ADMINISTRATEUR

Une convention doit être signée avec l'Avocat de la Commune, afin de pouvoir régler ses honoraires relatifs à des dossiers en cours pour un montant de 1 500 € H.T.

Cette somme sera remboursée à la Commune par la Compagnie d'assurance.

Le Conseil autorise le Maire à signer ladite convention.

8) QUESTIONS DIVERSES

* Publicité par le « guide vert Michelin » autour du Château de Montbrun :

Il est remis à chaque conseiller un article publicitaire paru dans la presse concernant l'intérêt historique du Château de Montbrun, avec une photo présentant l'édifice sous son meilleur jour.

Compte tenu de l'état de délabrement et de manque d'entretien de l'environnement du château, un courrier sera adressé au guide vert Michelin pour lui signifier cet état de fait.

* Organisation d'un moment convivial pour le départ en retraite d'un agent communal :

Ceci est prévu par le personnel de l'école. La municipalité participera à cette manifestation.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil le 11 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le secrétaire de séance,


E. ROULAUD

Le Maire,

